

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 26 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Tony CORNELISSEN ; M. Michel BUCHE à Mme Nicole BERTON ; M. Tony CALLA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Sébastien DEVALIERE à Mme Martine PANNETIER ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Gilles BARBE et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250409-035

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE UNISSANT LA COMMUNE D'USSEL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CORREZE POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE POUR LA PERIODE 2025-2028 – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LADITE CONVENTION**

Vu la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2016-2019 » ;

Vu la décision n° D20160520-035 en date 20 mai 2016 relative au renouvellement de ladite convention ;

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2016-2019 » ;

Vu la délibération n° DL20190911-014 en date du 11 septembre 2019 relative à l'avenant de ladite convention concernant l'évolution des taux d'effort relatifs à la composition familiale et aux ressources mensuelles

Vu la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2020-2024 » ;

Vu la délibération n° DL20191211-019 du 11 décembre 2019 relative au renouvellement de ladite convention ;

Considérant la nécessité de reconduire la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2025-2028 »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2025-2028 »,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer :**

- La convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique à intervenir entre la commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze ; ainsi que
- l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 avril 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS